



REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME
OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DROIT D'USAGES DES RESSOURCES BIOLOGIQUES
DES AIRES PROTEGEES ET D'AUTRES MILIEUX NATURELS

Nzigidahera Benoît,

Consultant National



Bujumbura, Septembre 2017

SIGLES ET ABREVIATIONS

APA	Accès et partage
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CITES	Convention sur le Commerce International des espèces de Faune et de Flore Menacées d'Extinction
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DPAE	Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
INECN	Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
ISABU	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
MEEATU	Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
MINAGRIE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MINISANTE	Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre de Sida
OBPE	Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Technique et Financier
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	2
INTRODUCTION	4
I. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES INDISPENSABLES A LA VIE DES COMMUNAUTES ET AUTRES PARTIES PRENANTES	6
I.1. RESSOURCES BIOLOGIQUES CONNUES COMME INDISPENSABLES A LA VIE DES COMMUNAUTES ET AUTRES PARTIES PRENANTES	6
I.1.1. Plantes comestibles	7
I.1.2. Champignons comestibles.....	9
I.1.3. Quelques plantes médicinales	11
I.1.4. Plantes artisanales	12
I.1.5. Bois de service	13
I.1.6. Ressources animales.....	14
I.2. RESSOURCES BIOLOGIQUES POTENTIELLES POUR LA VIE DES COMMUNAUTES ET AUTRES PARTIES PRENANTES.....	21
I.2.1. Plantes comestibles potentiellement exploitables	22
I.2.2. Plantes médicinales potentiellement exploitables	
II. CATEGORISATION DES DIFFERENTES RESSOURCES BIOLOGIQUES	
II.1. RESSOURCES BIOLOGIQUES A USAGES INTERNES.....	23
II.2. RESSOURCES BIOLOGIQUES CONCERNEES PAR LE PROTOCOLE DE NAGOYA	23
II.3. RESSOURCES BIOLOGIQUES CONCERNEES PAR LA CONVENTION CITES	23
III. ETAT DES LIEUX DE DIFFERENTS TYPES ET DROIT D'USAGE DES RESSOURCES BIOLOGIQUES	27
III.1. DIFFERENTS TYPES D'USAGES DES RESSOURCES BIOLOGIQUES DANS LE CADRE DE LA CITES	27
III.2. DIFFERENTS TYPES D'USAGES DES RESSOURCES BIOLOGIQUES DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA	27
III.3. DIFFERENTS TYPES D'USAGES DES RESSOURCES BIOLOGIQUES AU NIVEAU INTERNE	28
III.4. DEGAGEMENT DES IMPACTS EN MATIERE D'USAGES DES RESSOURCES BIOLOGIQUES	29
IV. DROIT D'USAGE DES RESSOURCES BIOLOGIQUES, OUTILS D'EXPLOITATION RATIONNELLE ET MECANISME DE CONTROLE	30
IV.1. IDENTIFICATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES NECESSITANT LE DROIT D'USAGE	30
IV.1.1. Identification des ressources biologiques nécessitant le droit d'usage dans les aires protégées.....	30
IV.1.2. Identification des ressources biologiques nécessitant le droit d'usage en dehors des aires protégées.....	31
IV.1.3. Outils indispensables pour l'exploitation rationnelle des ressources biologiques en droit d'usage	31
IV.1.4. Mécanisme de contrôle rigoureux de l'exploitation des ressources biologiques en droit d'usage	32
IV.1.4.1. Niveaux d'intervention pour contrôler l'application du droit d'usage des ressources biologiques	32
IV.1.4.2. Cadre approprié pour la coordination et la surveillance des droits d'usages Accordés.....	33
BIBLIOGRAPHIE	35

INTRODUCTION

Contexte

Au Burundi, les écosystèmes naturels terrestres du pays se retrouvent essentiellement dans les sites classés en aires protégées. Le pays dispose d'un nombre de 17 aires protégées qui sont comme des îlots dont la plus petite a 30 ha et la plus grande 50.800 ha. Toutes ces aires protégées sont entourées par des milieux humains avec des activités agricoles intensives sur des terres en continuelle dégradation. Les communautés riveraines font souvent recours aux ressources biologiques de ces aires protégées pour différents usages avec des conséquences néfastes sur la biodiversité et l'équilibre écologique de ces écosystèmes.

Les études taxonomiques qui ont été réalisées au Burundi sont sporadiques et ont essentiellement concerné les aires protégées et les grands groupes taxonomiques. La flore vasculaire du Burundi déjà inventoriée est estimée à 3125 espèces réparties en 946 genres et 196 familles. La flore non vasculaire reste mal connue. Les bryophytes et les lichens constituent des éléments peu connus de cette flore. En plus de cela, leurs spécimens n'existent pas dans les herbaria nationaux. Les bryophytes sont composées de 19 familles, 41 genres et 68 espèces et les lichens comprenant 6 espèces toutes récoltées dans la forêt de montagne de la Kibira, à Teza.

La flore algale quant à elle fait état de 1489 espèces d'algues, chiffre qui ne reflète pas la réalité, car le groupe le plus étudié concerne les Diatomées. La mycoflore connue compte 110 espèces réparties dans 24 genres et 11 familles et essentiellement composées de Basidiomycètes. Les bactéries les plus étudiées sont celles qui sont pathogènes et/ou utiles sur le plan économique, scientifique ou médical.

La faune sauvage comprend les mammifères avec 143 espèces dont les grands herbivores restent confinés essentiellement au Parc National de la Ruvubu, les oiseaux avec 722 espèces dont environ une centaine d'espèces migratrices, les reptiles avec 115 espèces dont 71 espèces pour les serpents, les poissons avec 270 espèces, les amphibiens bien que très peu étudiés comptent 69 espèces.

Les invertébrés doivent constituer une diversité très remarquable compte tenu des résultats actuels. Les plus connus sont les ravageurs des plantes comptant 194 espèces. D'autres groupes sont les araignées avec 143 espèces, les Lépidoptères avec 152 espèces, les Nymphalidae avec 79 espèces, les Hyménoptères avec seulement 60 espèces les Apoïdea avec 40 espèces. Les Homoptères (Puceron) des agro écosystèmes ont fait l'objet de plusieurs études au Burundi et sont connus sur le plan taxonomique. Les Crustacés essentiellement du lac Tanganyika renferment 209 espèces, les Mollusques comprenant 73 espèces et 90 espèces pour les Rotifères.

L'objectif de la consultance est de renforcer les capacités de l'OBPE en lui dotant des outils indispensables pour reconnaître et accorder le droit d'usage des ressources biologiques aux communautés et autres parties prenantes tout en assurant leur utilisation durable sous un contrôle rigoureux et à travers un cadre de coordination adaptée.

Le mandat pour réaliser cette étude est de :

- Faire connaissance du rapport national sur les mesures incitatives, des documents pertinents nationaux sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de la loi, etc.;
- Faire un état des lieux de différents types d'usages des ressources biologiques des aires protégées et autres milieux naturels existants au Burundi, y compris les différents groupes cibles;

- Organiser un diagnostic participatif des acteurs pour (1) identifier et décrire les ressources biologiques actuelles et potentielles indispensables à la vie des communautés et autres parties prenantes, (2) dégager les lacunes en matière de droit d'usages et les conséquences qui en découlent;
- Catégoriser les différentes ressources biologiques et faire une démarcation nette entre les ressources génétiques entrant dans le Protocole de Nagoya et les espèces de faune et de flore sauvages entrant dans la Convention CITES;
- Définir les ressources biologiques nécessitant le droit d'usage et identifier les outils indispensables pour leur exploitation rationnelle et un mécanisme de contrôle rigoureux de leur exploitation;
- Définir un cadre approprié pour la coordination et la surveillance des droits d'usages accordés,
- Faire un rapport sur le droit d'usages.

Méthodologie

L'étude a été faite en trois phases principales à savoir l'analyse documentaire, des ateliers sur terrain de diagnostic participatif à l'endroit des différentes parties prenantes et la production du rapport de l'étude.

L'analyse documentaire qui a porté notamment sur les différents rapports et documents pertinents, les textes réglementaires et légaux nationaux en rapport avec l'accès aux ressources biologiques, le partage des avantages découlant de leur utilisation, a débuté ce travail.

Ensuite, trois ateliers de diagnostic participatif ont été organisés sur terrain comme suit :

- Atelier régional organisé à Muyinga pour le Parc National de la Ruvubu, le Paysage Protégé de Gisagara et les Monuments Naturels de l'Est;
- Atelier régional organisé à Kayanza pour le Paysage Aquatique Protégé de Bugesera et le Parc National de la Kibira;
- Atelier régional organisé à Bujumbura pour le Parc National de la Rusizi, les Réserves Naturelles de Bururi, Vyanda-Rumonge, Kigwena et les Paysages Protégés de Makamba.

Ces ateliers ont vu la participation des responsables des aires protégées, des administratifs locaux, des représentants des services techniques (OBPE, DPAE, ISABU), des représentants des associations et groupements locaux.

I. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES INDISPENSABLES A LA VIE DES COMMUNAUTES ET AUTRES PARTIES PRENANTES

I.1. RESSOURCES BIOLOGIQUES CONNUES COMME INDISPENSABLES A LA VIE DES COMMUNAUTES ET AUTRES PARTIES PRENANTES

Au Burundi, les ressources biologiques sont exploitées pour des besoins multiples: alimentation (cueillette, chasse, pêche), l'artisanat, la médecine traditionnelle (pharmacopée), les services ornementaux, le fourrage, le paillage, le tourisme, le bois de chauffage, le bois d'œuvre et de service, l'éducation et la recherche, le commerce, les rites culturels, etc.

En plus des productions agricoles et d'élevage qui fournissent l'essentiel des besoins alimentaires pour la population, des prélèvements des produits végétaux comestibles sauvages concernent plusieurs espèces végétales et de champignons déjà inventoriées. Les ressources animales sauvages les plus visées pour l'alimentation sont des mammifères, des reptiles et des amphibiens. Certains invertébrés, notamment les termites, sont aussi consommés. Les abeilles sont exploitées pour la production du miel.

Une mention spéciale doit être faite pour la pêche surtout dans le lac Tanganyika avec des productions de 20 à 25 mille tonnes de poissons par an. Pour les besoins de la médecine traditionnelle, plus de 800 espèces végétales ont été identifiées.

Les produits animaux médicinaux concernent plus de cinquante espèces. Le bois d'œuvre concerne aussi bien les espèces autochtones des forêts de montagne et des forêts claires que des espèces exotiques.

Il existe aussi des espèces d'animaux exploitées à des fins ornementales pour la décoration des habitations et la fabrication de certains objets. Plus de 35 espèces de poissons du lac Tanganyika sont commercialisées à travers le monde entier chez les aquariophiles.

Le bois de feu et ses dérivées constituent la principale source d'énergie domestique utilisée par la quasi-totalité de la population rurale comme urbaine, pour la cuisson d'aliments, l'artisanat, ou à diverses autres fins. La plupart des populations situées aux environs des aires protégées s'adonnent à l'exploitation et à la commercialisation du bois de feu. La collecte du bois se fait soit par coupe de rejets verts qui sont ensuite séchés, soit par détachements de branches sur arbres secs (morts sur pieds), ou par abattage systématique de gros arbres qui sont ensuite fendus. Cette collecte se réalise au moyen d'outils rudimentaires tels que les machettes, les cognées, etc.

La carbonisation, ou production de charbon de bois n'est assurée que par un nombre limité d'exploitants pour qui cette activité est généralement secondaire.

L'exploitation du bois d'œuvre constitue une activité qui décime les ressources ligneuses. Dans les aires protégées, la production locale du bois d'œuvre pour le commerce est difficile à contrôler en raison du fait que l'abattage et le sciage se font souvent de façon illicite et à petite échelle.

Le pacage du bétail et la recherche des essences fourragères dans les aires protégées sont des pratiques connues au niveau de toutes les aires protégées.

I.1.1. Plantes comestibles

La population riveraine des milieux naturels et des aires protégées a acquis une connaissance exceptionnelle en ce qui concerne les plantes comestibles. A part les produits végétaux exotiques résultant de l'agriculture, des produits indigènes sauvages jouent un rôle prépondérant dans l'alimentation de la population (Tableau 1). Certains produits végétaux rentrent dans la ration alimentaire quotidienne et participent dans la vie économique des communautés (Tableau 2).

Tableau 1: Plantes comestibles des milieux naturels du Burundi (Nzigidahera, 2007, modifié)

Familles	Nom de l'espèce (Famille)	Nom kirundi	Organe consommé	Habitat
Zingiberaceae	<i>Aframomum angustifolium</i>	Amatunguru	Fruit	Galerie forestière tout au long de cours d'eau et ruisseaux
Apiaceae	<i>Agrocharis incognita</i> **	Akaturambishi	Feuille et tiges	Forêt de montagne
Euphorbiaceae	<i>Alchornea hirtella glabrata</i>	Ubwizabwishamba	Feuille	Forêt de montagne
Sapotaceae	<i>Aningeria adolfi-friderici</i>	Umutoyi	Fruit	Forêt de montagne
Rhizophoraceae	<i>Anisophyllea bohmi</i>	Umushindwe	Fruit	Forêt claire, savane
Annonaceae	<i>Annona senegalensis</i>	Umukanda, Umutobe		Savanes et forêts claires
Myrsinaceae	<i>Ardisia kivuensis</i>	Umushehe	Fruit	Forêt de montagne
Basellaceae	<i>Basella alba</i>	Inderama	Feuille	Forêt de montagne
Brassicaceae	<i>Cardamine obliqua</i>	Isagarara	Feuille	Forêt de montagne
Apocynaceae	<i>Carissa edulis</i>	Umunyonga	Fruit	Bosquet xérophile
Zingiberaceae	<i>Costus spectabilis</i>	Amatwiyinyana	Feuilles	Savanes et forêts claires
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea bulbifera</i>	Itugu	Bulbilles	Forêt de montagne
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea dumetorum</i>	Ubuhonge	Tubercule	Forêt de montagne
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea</i> sp.	Igihama	Tubercules	Forêt de montagne, terre exploitée, savane, Forêt péruvienne
Musaceae	<i>Ensete ventricosum</i>	Ikigomogomo	Fruit	Forêt de montagne et galerie forestière
Fabaceae	<i>Eriosema lebrunii</i>	Inanka	Tubercules	Savane, Forêt de montagne, forêt claire
Euphorbiaceae	<i>Erythrococca bongensis</i>	Umutinti	Feuille	Forêt de montagne
Clusiaceae	<i>Garcinia huillensis</i>	Umusarasi	Fruit	Savanes et forêts claires
Rubiaceae	<i>Gardenia ternifolia</i> Subsp. <i>jovis-tonantis</i>	Umufotifoti	Jeunes feuilles	Savanes et forêts claires
Rosaceae	<i>Hagenia abyssinica</i> ***	Umwuzuzu	Feuille	Forêt de montagne
Hymenocardiaceae	<i>Hymenocardia acida</i>	Umusagamba	Gâles et samares	Savanes et forêts claires
Aquifoliaceae	<i>Ilex mitis</i>	Umukarakara	Feuilles	Forêt de montagne
Balsaminaceae	<i>Impatiens burtonii</i>	Igisogorosogoro	Feuille	Forêt de montagne
Apocynaceae	<i>Landolphia kirkii</i>	Umubungo	Fruit	Forêt péruvienne
Anacardiaceae	<i>Lannea edulis</i>	Umutabataba	Fruit	Savanes et forêts claires
Anacardiaceae	<i>Lannea schimperi</i>	Umufute	Fruit	Savanes et forêts claires
Rubiaceae	<i>Leptactinia benguellensis</i>	Iminorinori	Fruit	Forêts claires
Lobeliaceae	<i>Lobelia mildbraedii</i>	Agasandasanda nyabuto	Feuille et tiges	Forêt de montagne
Rubiaceae	<i>Mussaenda arcuata</i>	Umubozanda	Fruit	Savanes

Moraceae	<i>Myrianthus arboreus</i>	Umwufe	Fruit	Forêt périguinéenne
Moraceae	<i>Myrianthus holstii</i>	Umwufe	Fruit	Forêt de montagne
Sapindaceae	<i>Pappea capensis</i>	Umumena	Fruit	Bosquet xérophile
Chrysobalanaceae	<i>Parinari curatellifolia</i>	Umunazi	Fruit	Savanes et forêts claires
Arecaceae	<i>Phoenix reclinata</i> *	Igisandasanda	Fruit	Savanes et forêts claires
Caesalpiniaceae	<i>Piliostigma thonningii</i> ***	Umufumbe	Fruit	Savanes et forêts claires
Potamogetonaceae	<i>Potamogeton thunbergii</i> *	Intaryama	Feuille et tiges	Forêt de montagne
Euphorbiaceae	<i>Pseudolachnostylis maprouneifolia</i>	Umumbaraga	Fruit	Forêt claire, savane
Hypolepidaceae	<i>Pteridium aquilium</i>	Igishurushuru	Jeunes tiges ou pousses	Forêt claire, savane
Anacardiaceae	<i>Rhus vulgaris</i>	Umusagara	Fruit	Savane
Rosaceae	<i>Rubus pinnatus</i>	Inkere	Fruit	Forêt de montagne
Rosaceae	<i>Rubus</i> sp.	Inkere	Fruit	Savane
Polygonaceae	<i>Rumex abyssinicus</i>	Igifumbafumba	Tige	Forêt de montagne
Polygonaceae	<i>Rumex usambalensis</i>	Umufumbegeti	Tige	Milieus humides
Hippocrateaceae	<i>Salacia erecta</i>	Umushashi	Fruit	Forêt de montagne
Lamiaceae	<i>Satureja pseudosimensis</i> ***	Uruvuye	Feuille	Forêt de montagne
Solanaceae	<i>Solanum cyaneopurpureum</i>	Indugu	Fruit	Savane, endroit humide
Solanaceae	<i>Solanum nigrum</i>	Isogo	Feuilles	Endroits humides, Forêt de montagne
Fabaceae	<i>Sphenostylis marginata</i>	Igikorikori	Fleurs	Savanes et forêts claires
Loganiaceae	<i>Strychnos cocculoides</i>	Umukome	Fruit	Forêts claires
Loganiaceae	<i>Strychnos spinosa</i>	Umukome	Fruit	Savanes, bosquets xérophiles et forêts claires
Fabaceae	<i>Tamarindus indica</i>	Umushishi	Fruit	Savanes et forêts claires
Melastomataceae	<i>Tristemma mauritianum</i>	Amateke y'abungere	Fruit	Forêt de montagne
Caesalpiniaceae	<i>Tylosema fassoglensis</i>	Igihake	Fruit	Bosquet xérophile
Euphorbiaceae	<i>Uapaca kirkiana</i>	Umugusu, Umutonto kigabo	Fruit	Forêts claires
Euphorbiaceae	<i>Uapaca nitida</i>	Umuhenya, Umutonto kigore	Fruit	Forêts claires
Euphorbiaceae	<i>Uapaca sansibarica</i>	Umugusu, Umutonto kigabo	Fruit	Forêts claires
Urticaceae	<i>Urtica massaica</i>	Igisuru	Feuille	Forêt de montagne
Annonaceae	<i>Uvaria angolensis</i>	Umubungo	Fruit	Forêt claire et savane
Verbenaceae	<i>Vitex doniana</i>	Umuvyiru	Fruit	Savanes et forêts claires
Verbenaceae	<i>Vitex mombassae</i>	Umushugushwa	Fruit	Savanes et forêts claires
Olacaceae	<i>Ximenia caffra</i>	Amasasa, Umunembwa	Fruit	Bosquet xérophile, Savanes et forêts claires

*Epices, **boissons, ***drogues

Tableau 2: Les plantes comestibles les plus sollicitées

Familles	Espèce	Nom kirundi	Organe consommé	Habitat
Basellaceae	<i>Basella alba</i>	Inderama	Feuille	Forêt de montagne
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea bulbifera</i>	Itugu	Bulbilles	Forêt de montagne
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea dumetorum</i>	Ubuhonge	Tubercule	Forêt de montagne
Discoreaceae	<i>Dioscorea praehensilis</i>	Igihama	Tubercules	Savane, Forêt périguinéenne
Moraceae	<i>Myrianthus arboreus</i>	Umwufe	Fruit	Forêt périguinéenne
Moraceae	<i>Myrianthus holstii</i>	Umwufe	Fruit	Forêt de montagne
Solanaceae	<i>Solanum nigrum</i>	Isogo	Feuilles	Endroits humides, Forêt de montagne

I.1.2. Champignons comestibles

Les champignons comestibles du Burundi peuvent être classés en trois groupes. Il y a les champignons termitophiles regroupés sous le genre *Termitomyces* et constamment récoltés sur les termitières. Ce sont des champignons connus partout au Burundi. Les champignons saprophytes sont souvent inféodés aux arbres pourris ou poussent sur le sol. Il existe également des champignons ectomycorrhiziques vivant en symbiose avec les arbres de certaines forêts notamment les forêts claires du Sud et de l'Est du Burundi, mais également de certaines galeries forestières de l'Est du Burundi. Les études ont montré que la population du Sud et de l'Est du pays sont de grands consommateurs des champignons. Ce sont des champignons des forêts claires qui sont les plus abondants (Tableau 3). Parmi ces champignons, certains jouent un rôle très important dans la vie des communautés.

En effet, une étude menée à Rumonge montre qu'en moyenne, dans un ménage de 6 personnes, 3 pratiquent la cueillette et la quantité récoltée par ménage est estimée à 4,17kg par jour. La fréquence de cueillette est en moyenne de 4 sorties par semaine et la consommation de champignons est estimée à 4 repas par semaine (Fig. 1).

Tableau 3: Champignons comestibles du Burundi (Nzigidahera, 2007, modifié)

Familles et Espèces	Nom Kirundi	Type de cuisine	Habitats
Cantharellaceae			
<i>Cantharellus cibarius</i> var. <i>defibulatus</i> *	Ubunyagahinga, Nyarumpu, Mpunjuguru	Directe	Forêt claire
<i>Cantharellus densifolius</i> *	Ubunyagahinga, Nyarumpu	Directe	Forêt claire
<i>Cantharellus pseudocibarius</i> *	Ubunyagahinga, umusisa	Directe	Forêt claire
<i>Cantharellus symoensii</i> *	Mukukwe, Nyakeke	Directe	Forêt claire
<i>Cantharellus congolensis</i> *	Ubunyagahinga, Makara	Directe	Forêt claire
<i>Cantharellus cyanoxanthus</i> *	Ubunyagahinga, Nyarumpu	Directe	Forêt claire
<i>Cantharellus rufopunctatus</i> var. <i>ocraceus</i> *	Ubunyagahinga, Nyarumpu	Directe	Forêt claire
<i>Cantharellus cyanescens</i> *	Peri, Peritukura, Nyakeke,	Directe	Forêt claire
<i>Cantharellus ruber</i> *	Mukukwe	Directe	Forêt claire
<i>Cantharellus splendens</i> *	Kabengera, Perimagufa, Peri	Directe	Forêt claire
Tricholomataceae			
<i>Collybia aurea</i> ***	Ubushekesheke	Directe	Sur bois morts
Polyporaceae			
<i>Lentinus</i> sp.***	Ubunyabahigi	Indirecte	Forêt claire
Schizophyllaceae			
<i>Schizophyllum commune</i> ***	Ubunyinya, Ubugume, Ubuguguna	Directe	Sur bois morts
Amanitaceae			
<i>Amanita rubescens</i> *	Senga, Masengo, Gasenga	Directe	Forêt claire
<i>Amanita loosii</i> *	Ibirerema, Rerya	Directe	Forêt claire

<i>Amanita pudica</i> *	Mukondowamonge	Indirecte	Forêt claire
<i>Amanita robusta</i> *	Murindiwisha	Indirecte	Forêt claire
<i>Amanita div. sp.</i> *	Fufu	Indirecte	Forêt claire
<i>Termitomyces letestui</i> **	Igikuvuba	Directe	Forêts, Savanes,
<i>Termitomyces microcarpus</i> **	Ubumegeri	Directe	Forêts, Savanes
<i>Termitomyces robustus</i> **	Ikizinu	Directe	Forêts, Savanes
<i>Termitomyces striatus</i> **	Ubuturi	Directe	Forêts, Savanes
<i>Termitomyces titanicus</i> **	Igihefu	Directe	Forêts, Savanes
<i>Termitomyces mammiformis</i> **	Ubuharangombe	Directe	Forêts, Savanes
<i>Termitomyces sp.1</i> **	Ibinankoba	Directe	Forêt de montagne
<i>Termitomyces sp.2</i> **	Igirtyabire	Directe	Forêt de montagne
Russulaceae			Forêt claire
<i>Lactarius longisporus</i> *	Ubutuntutuntu	Directe	Forêt claire
<i>Lactarius kabansus</i> *	Uburyabahigi, Muhigi, Matwi	Directe	Forêt claire
<i>Lactarius angustus</i> *	Gikoba, Makara	Indirecte	Forêt claire
<i>Lactarius gymnocarpoides</i> *	Ubutuntutuntu	Indirecte	Forêt claire
<i>Lactarius inversus</i> *	Sosa, Mazi, Ubunyamusagara	Directe	Forêt claire
<i>Lactarius edulis</i> *	Nyamasa, Mwate, Mwamya	Directe	Forêt claire
<i>Russula cellulata</i> *	Urushihwe, Shihwe, Nsiha	Directe	Forêt claire
<i>Russula patouillardii</i> *	Nyamiringa	Indirecte	Forêt claire
<i>Russula cf. viscidula</i> *	Ubunyebuga	Indirecte	Forêt claire
<i>Russula sejuncta</i> *	Ururengerankware	Indirecte	Forêt claire
<i>Russula sp.</i> *	Ubuhigahiga	Indirecte	Forêt claire
<i>Russula div. sp. (Cyanoxathinae)</i> *	Nyeterere	Indirecte	Forêt claire
Boletaceae			
<i>Afroboletus luteolus</i> *	Mpfumu, Matigu, Nsaho, Nyahaha	Indirecte	Forêt claire
<i>Boletus loosii</i> *	Mpfumu	Indirecte	Forêt claire
<i>Phlebopus sp.</i> *	Mpfumu	Indirecte	Forêt claire
<i>Rubinoboletus balloui</i> *	Mpfumu	Indirecte	Forêt claire
Xerocomaceae			
<i>Xerocomus berquertii</i> *	Mpfumu	Indirecte	Forêt claire
<i>Xerocomus subspinulosis</i> *	Mpfumu	Indirecte	Forêt claire
Hymenogastraceae			
<i>Dendrogaster congolensis</i> *	Amavayinkende, Ugutwikwinkende	Indirecte	Forêt claire

* Ectomycorrhizique; ** Associé aux termitières; *** Saprophyte

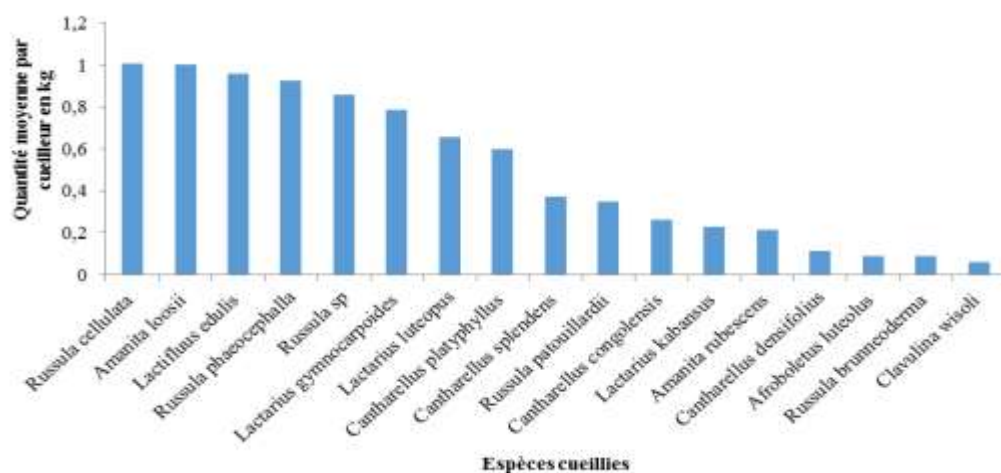


Figure 1: Les champignons les plus consommés et leurs quantifications (Nikuze et al.)

I.1.3. Quelques plantes médicinales

Malgré l'expansion de la médecine moderne, la majorité de la population burundaise fait toujours recours à la médecine traditionnelle. Les plantes médicinales riches et variées sont prélevées dans tous les milieux naturels, forêts, savanes, marais, y compris les jachères et les endroits rudéraux. Bigendako et *al.*, (1994) ont rassemblé plus de 400 espèces végétales médicinales connues au Burundi. Les plantes médicinales constituent une source de revenus pour la population locale. Selon une étude menée par Nzigidahera, B. (2008), 187 espèces sont vendues au marché central de Gitega, correspondant à 30,051 tonnes par an. Le tableau 4 montre les plantes médicinales très utilisées en milieux ruraux et prélevées dans les milieux naturels et aires protégées.

Tableau 4: Quelques plantes médicinales les plus utilisées en milieux ruraux (Nzigidahera, 2007, modifié)

Familles	Espèce (Famille)	Nom Kirundi	Préparation	Maladie ou anomalie traitée
Acantaceae	<i>Thunbergia alata</i>	Nkuyumwonga	Poudre	Toux, ulcères cutanées
Amygdalaceae	<i>Prunus africana</i>	Umuremera	Décoction	Anomalie des reins chez d'autres personnes.
Apocynaceae	<i>Rauwolfia obscura</i>	Ibamba	Extraction du suc	Vers intestinaux
Apocynaceae	<i>Tabernaemontana johnstonii</i>	Umudwedwe	Extraction du suc	Diminution de la sécrétion laitière
Apocynaceae	<i>Voacanga africana</i>	Umudwedwe	Extraction du suc	Sécrétion mamelle
Araliaceae	<i>Polyscias fulva</i>	Umwungo	Extraction du suc	Dysenterie
Asteraceae	<i>Carduus nyassanus var. rwandensis</i>	Agahandambwa	Cendre	Gonglement corporel
Asteraceae	<i>Crassocephalum montuosum</i>	Igifurifuri	Macération	Prolapsus
Asteraceae	<i>Helichrysum keillii</i>	Manayeze	Infusion	Contre les difficultés d'accouchement, contre la malédiction
Asteraceae	<i>Helichrysum sp.</i>	Umweza	Extraction du suc	Démangeaison
Asteraceae	<i>Microglossa pyrifolia</i>	Umuhe	Extraction du suc	Diarrhée infantile
Asteraceae	<i>Senecio marangwensis</i>	Imbatura	Cendre	Grippe chronique
Asteraceae	<i>Sphaeranthus suaveolens</i>	Akamazi	Extraction du suc	Coqueluche les vaisseaux sanguins devenus noirs.
Basellaceae	<i>Basella alba</i>	Inderama	Cuisson ordinaire	Dérroulement normal de l'accouchement
Caesalpiniaceae	<i>Caesalpinia decapetala</i>	Umubambangwe	Extraction du suc	Contre le gonflement dû au mauvais sort
Carapaceae	<i>Carapa grandiflora</i>	Umushati	Poudre	Vers intestinaux
Carapaceae	<i>Carapa grandiflora</i>	Umushwati	Extraction du suc	Vers intestinaux
Chenopodiaceae	<i>Chenopodium Ugandae</i>	Umugombe	Extraction du suc	Maléfice, morsure, Inflammation mammaire
Chrysobalaceae	<i>Parinari holstii</i>	Umunazi	Broyat, poudre	Douleurs thoraciques
Convolvulaceae	<i>Ipomea wightii</i>	Umuryanyoni	Extraction du suc	Anorexie
Cucurbitaceae	<i>Momordica foetida</i>	Umwishwa	Cuisson des feuilles	Constipation
Cyatheaceae	<i>Alsophila manniana</i>	Mugogontarengwa	-	Protection familiale
Euphorbiaceae	<i>Bridelia bridliifolia</i>	Umugimbu	Broyat et décoction	Dysenterie
Fabaceae	<i>Crotalaria ochroleuca</i>	Umukungu	Broyat et décoction	Lumbago et contre le gonflement des pieds.
Fabaceae	<i>Sesbania sesban</i>	Umunyegenyeye	Trempage dans l'eau	Douleurs abdominales
Fabaceae	<i>Tephrosia nana</i>	Agasaruheha	Cendre	Kwashiorokor
Icacinaceae	<i>Apodytes dimidiata</i>	Umusivya	Broyat	Mauvais sort.
Lamiaceae	<i>Geneosporum rutundifolium</i>	Uruvuye	Extraction du suc	Maux de tête
Lamiaceae	<i>Satureja pseudosimensis</i>	Uruvuye	Décoction	Trouble visuelle
Lamiaceae	<i>Tetradenia riparia</i>	Umuravumba	Poudre	Grippe
Lauraceae	<i>Ocotea michelsonii</i>	Umuganza	Décoction	Douleurs abdominales chez

				les femmes qui viennent de mettre au monde.
Lauraceae	<i>Ocotea michelsonii</i>	Umuganza	Décoction	Douleurs abdominales, Vers intestinaux
Lobeliaceae	<i>Lobelia gibberoa</i>	Igisandasanda	Cendre	Grippe
Malvaceae	<i>Hibiscus fuscus</i>	Umutete	Extraction du suc	Parasitoses intestinales
Melastomataceae	<i>Dissotis trothae</i>	Agashonge	Bain de vapeurs	Mauvais sort
Melanthaceae	<i>Bersama abyssinica</i>	Umurerabana	Décoction	Contre poison
Mimosaceae	<i>Albizia gummifera</i>	Umusebeyi	Poudre	Mauvais sort
Mimosaceae	<i>Newtonia buchananii</i>	Umukerekwa	Poudre	Mauvais sort
Monimiaceae	<i>Xymalos monospora</i>	Umuhotora	Poudre, Extraction du suc	Vers intestinaux
Myrsinaceae	<i>Measa lanceolata</i>	Umuhangahanga	Décoction	Avortement
Pittosporaceae	<i>Pittosporum spathicalyx</i>	Umunyerezanken de	Extraction du suc	Pour faire sortir le placenta tardif
Polygonaceae	<i>Rumex bequaertii</i>	Isesabirego	Extraction du suc	Vers intestinaux Plaies ou blessures
Proteaceae	<i>Faurea saligna</i>	Umukaragata	Extraction du suc	- La constipation - Vers intestinaux
Ranunculaceae	<i>Rununculus multifidus</i>	Akaruheha	Infusion	Migraine
Rhamnaceae	<i>Gouania longispicata</i>	Umubimbafuro	Extraction du suc	Constipation
Rosaceae	<i>Hagenia abyssinica</i>	Umwuzuzu	Extraction du suc	Mauvais sort
Rubiaceae	<i>Hymenodictyon floribundum</i>	Umwamira	Extraction du suc	Gonglement et problème de grossesse
Sapindaceae	<i>Allophylus africanus</i>	Umuvumereza	Poudre	Aphrodisiaque
Sapindaceae	<i>Dodonea viscosa</i>	Umusasa	Décoction	Trouble visuelle
Solanaceae	<i>Solanum anguivii</i>	Incucu	Extraction du suc	Ulcères
Tiliaceae	<i>Triumfetta tomentosa</i>	Umusarenda	Extraction du suc	Dysenterie

I.1.4. Plantes artisanales

Au Burundi, les différentes formations végétales assurent directement la satisfaction des besoins inestimables tout en fournissant des services primordiaux à la population. Plusieurs plantes sont utilisées en artisanat et constituent des sources de revenus indéniables pour plusieurs ménages (Tableau 5a). Les espèces des aires protégées et milieux naturels d'importance capitale dans la vie des communautés sont illustrées au tableau 5b.

Tableau 5a: Plantes à usages artisanaux (Nzigidahera, 2007, modifié)

Espèces	Nom kirundi	Usage	Habitat
<i>Sinarundinaria alpina</i> (Poaceae)	Umugano	Construction, couffins, tables, chaises	Forêt de montagne
<i>Cordia africana</i> (Boraginaceae)	Umuvugangoma	Tambours	Galerie forestière
<i>Cyperus articulatus</i> (Cyperaceae)	Urumburi	Nattes	Marais
<i>Cyperus distans</i> (Cyperaceae)	Intaretare	Confection des paniers.	Marais
<i>Cyperus laevigatus</i> (Cyperaceae)	Indava	Confection des nattes, corbeilles	Marais
<i>Cyperus latifolius</i> (Cyperaceae)	Urukangaga	Confection des nattes, corbeilles	Marais
<i>Cyperus papyrus</i> (Cyperaceae)	Urupfunzo	Construction des plafonds des maisons, cordes, des maisons, greniers, etc.	Marais
<i>Cyperus pseudocladus</i> (Cyperaceae)	Urukama	Nattes, corbeilles	Marais
<i>Dombeya bagshawei</i> (Sterculiaceae)	Umukongwa	Nattes	Forêt de montagne
<i>Dombeya rotundifolia</i> (Sterculiaceae)	Umukore	Nattes	Forêt de montagne
<i>Eremospatha</i> sp. (Arecaceae)	Urugagi	Lits, chaise, fauteils, etc.	Forêt de Kigwena
<i>Eleusine indica</i> (Poaceae)	Urwamfu	Confection des corbeilles.	Marais
<i>Ficus</i> div. sp. (Moraceae)	Imimanda, ibivumu	Corde	Forêt, milieux anthropisés
<i>Girardinia bullosa</i> (Urticaceae)	Umusurusuru	Couture	Forêt de montagne
<i>Hyphaene benguellensis</i> var.	Umuko	Corde, Clôture, couffins	Forêt sclérophile à

<i>ventricosa</i> (Arecaceae)			<i>Hyphaene</i>
<i>Mariscus sumatrensis</i> (Cyperaceae)	Inimbo	Confection des corbeilles.	Savanes herbeuses
<i>Oxythenanthera abyssinica</i> (Poaceae)	Umusunu	Greniers, plafonds, clôture	Forêt claire et savanes de Kumoso
<i>Phoenix reclinata</i> (Arecaceae)	Igisanda	Sacs, 13fricana, clôture	Marais
<i>Phragmites mauritianus</i> (Poaceae)	Amarenga	Clôture, toit, plafonds	Marais
<i>Raphia monbutorum</i> (Arecaceae)	Umuhivu	Corde	Galeries forestières submontagnardes
<i>Salacia erecta</i> (Hippocrateaceae)	Umushashi	Corde	Forêt de montagne
<i>Symphonia globulifera</i> (Clusiaceae)	Umushishi	Colle	Forêt de montagne
<i>Smilax kraussiana</i> (Smilacaceae)	Umusuri	Corde, paniers	Forêt de montagne, savanes, fiches
<i>Triumfetta tomentosa</i> (Tiliaceae)	Umusarenda	Corde	Forêt de montagne
<i>Typha domingensis</i> (Typhaceae)	Urubere	Confection des nattes	Marais

Tableau 5b: Plantes à usages artisanaux les plus indispensables dans la vie des communautés

Espèces	Nom kirundi	Usage	Habitat
<i>Sinarundinaria alpina</i> (Poaceae)	Umugano	Construction, couffins, tables, chaises	Forêt de montagne
<i>Cordia africana</i> (Boraginaceae)	Umuvugangoma	Tambours	Galerie forestière
<i>Cyperus latifolius</i> (Cyperaceae)	Urukangaga	Confection des nattes, corbeilles	Marais
<i>Cyperus papyrus</i> (Cyperaceae)	Urupfunzo	Construction des plafonds des maisons, cordes, des maisons, greniers, etc.	Marais
<i>Eremospatha</i> sp. (Arecaceae)	Urugagi	Lits, chaise, fauteils, etc.	Forêt de Kigwena
<i>Hyphaene petersiana</i> (Arecaceae)	Umuko	Corde, Clôture, couffins	Forêt sclérophile à <i>Hyphaene</i>
<i>Oxythenanthera abyssinica</i> (Poaceae)	Umusunu	Greniers, plafonds, clôture	Forêt claire et savanes de Kumoso
<i>Phragmites mauritianus</i> (Poaceae)	Amarenga	Clôture, toit, plafonds	Marais
<i>Typha domingensis</i> (Typhaceae)	Urubere	Confection des nattes	Marais

I.1.5. Bois de service

Les principaux bois de service sont utilisés dans les différentes constructions dont les plus importantes restent la maison et son enclos. S'ils ne sont pas utilisés pour la charpente, ils servent de poteaux lors de la construction des maisons en pote-pote. A ces deux usages peuvent s'ajouter les ponts et beaucoup d'autres usages courants dans la vie quotidienne de l'homme. Le tableau 6 montre les plantes à bois recherché des milieux naturels et des aires protégées du Burundi. Il est à reconnaître que tous les bois recherchés sont en fait des plantes localisées dans les aires protégées et signalées comme étant en danger. Aucune mesure d'exploitation n'est ici envisageable.

Tableau 6: Plantes à bois recherché des milieux naturels du Burundi

Espèces	Noms kirundi	Habitats
<i>Alangium chinense</i> (Alangiaceae)	Umukundambazo	Forêt de montagne
<i>Chrysophyllum gorungosanum</i> (Sapotaceae)	Ikigoma	Forêt de montagne
<i>Entandrophragma excelsum</i> (Meliaceae)	Umuyove	Forêt de montagne
<i>Faurea saligna</i> (Proteaceae)	Umukaragata	Forêt de montagne
<i>Hagenia abyssinica</i> (Rosaceae)	Umwuzuzu	Forêt de montagne
<i>Maesopsis eminii</i> (Rhamnaceae)	Umuhumoro	Galerie forestière
<i>Newtonia buchananii</i> (Mimosaceae)	Umukerekwa	Galerie forestière
<i>Parinari holstii</i> (Chrysobalanaceae)	Umunazi	Forêt de montagne
<i>Pericopsis angolensis</i> (Fabaceae)	Umubanga	Forêt claire
<i>Podocarpus milanjanus</i> (Podocarpaceae)	Nyarubandi	Forêt de montagne
<i>Podocarpus usambarensis</i> (Podocarpaceae)	Umufu	Forêt de montagne
<i>Prunus africana</i> (Amygdalaceae)	Umuremera	Forêt de montagne
<i>Pterocarpus angolensis</i> (Fabaceae)	Umukambati	Forêt claire
<i>Pterocarpus tinctorius</i> (Fabaceae)	Umukambati	Forêt claire
<i>Strombosia scheffleri</i> (Meliaceae)	Umushiga	Forêt de montagne
<i>Symphonia globulifera</i> (Clusiaceae)	Umushishi	Forêt de montagne

I.1.6. Ressources animales

Bien que le prélèvement des animaux vise en grande partie la consommation dans des ménages, des captures des animaux vivants concernent le commerce pour des buts d'élevage et surtout pour l'exportation à travers le monde. D'autres genres d'utilisation fréquents concernent les animaux médicamenteux rencontrés dans divers marchés locaux sous forme de peaux, de griffes, de sabots et tout autre organe. Aussi, les plumes d'oiseaux et les peaux de certains animaux (Léopard, serval, etc.) sont utilisées comme des objets de parure mis dans la chevelure des hommes lors de certaines danses traditionnelles comme « Umuyebe ».

A. Mammifères comestibles

L'exploitation des animaux sauvages au Burundi date de longtemps et se poursuit jusqu'à nos jours (tableau 7). La chasse et le piégeage dans des milieux naturels n'ont pour objet que de satisfaire les besoins alimentaires et dans une moindre mesure d'éloigner ou d'éliminer les animaux ravageurs des cultures. C'est notamment le cas des primates, des buffles et des Phacochères qui s'attaquent aux diverses cultures. A l'état actuel des connaissances, la situation de ces espèces est mauvaise et marquée par des extinctions. Aucune mesure d'exploitation n'est envisageable à ce niveau.

Tableau 7: Quelques mammifères comestibles des milieux naturels du Burundi

Familles	Espèces	Nom kirundi	Habitats
Bovidae	<i>Cephalophus monticola</i>	Ingeregere	Savanes de l'Est
	<i>Cephalophus sylvicultor</i>	Ifumberi	Forêt de montagne
	<i>Kobus ellipsiprymnus defassa</i>	Indonyi	Savanes de l'Est
	<i>Oreotragus oreotragus</i>	Inguruguru	Savanes de l'Est
	<i>Redunca Redunca</i>	Isasu	Savanes de l'Est
	<i>Sylvicapra grimmia</i>	Ingeregere, Isha	Savanes de l'Est
	<i>Syncerus caffer</i>	Imbogo	Savanes de l'Est
	<i>Tragelaphus scriptus</i>	Impongo	Savanes de l'Est
	<i>Tragelaphus spekei</i>	Inzobe	Marais
Cercopithecidae	<i>Cercopithecus aethiops</i>	Inkende	Forêt de montagne

	<i>Cercopithecus ascanius</i>	Umukunga	Forêt de montagne
	<i>Cercopithecus l'hoesti</i>	Icondi	Forêt de montagne
	<i>Cercopithecus mitis</i>	Inkima	Forêt de montagne
	<i>Colobus angolensis</i>	Inkomo	Forêt de montagne
	<i>Papio anubis</i>	Inkoto	Forêt de montagne, savanes
Hippopotamidae	<i>Hippopotamus amphibius</i>	Imvubu	Rivières et lacs
Thryonomydae	<i>Thryonomys swinderianus</i>	Inkezi	Forêt de montagne, savanes
Pongidae	<i>Pan troglodytes</i>	Imamfu	Forêt de montagne
Suidae	<i>Phacochoerus aethiopicus</i>	Ingiri	Savanes et marais
	<i>Potamochoerus porcus</i>	Ingurube	Savanes et marais

B. Oiseaux comestibles

Plusieurs espèces d'oiseaux sont comestibles au Burundi (Tableau 8). *Balearica regulorum* est un oiseau consommé mais aussi très commercialisé vivant en ville de Bujumbura. Cette espèce est très menacée d'extinction partout au Burundi. Selon les chasseurs d'oiseaux, la capture de *Balearica regulorum* est difficile et on se contente à chercher les petits. Cet oiseau met bas une fois par an et ne dépasse jamais deux individus. Cela le rend de plus en plus rare. A l'état actuel des connaissances, la situation de ces espèces est mauvaise et marquée par des extinctions. Aucune mesure d'exploitation n'est envisageable à ce niveau.

Tableau 8: Quelques oiseaux comestibles au Burundi

Familles	Espèces	Nom Kirundi	Habitat
Anatidae	<i>Anas acuta</i>	Imbata	Zones humides
Anatidae	<i>Anas clypeata</i>	Imbata	Zones humides
Anatidae	<i>Anas erythrorhyncha</i>	Imbata	Zones humides
Anatidae	<i>Anas hottentota</i>	Imbata	Zones humides
Anatidae	<i>Anas undulata</i>	Imbata	Zones humides
Gruidae	<i>Balearica regulorum</i>	Umusambi	Zones humides
Centropidae	<i>Centropus superciliosus</i>	Umukukwe	Forêt de montagne, savanes, forêt claire
Coliidae	<i>Colius striatus</i>	Umusure	Forêt de montagne, savanes, forêt claire
Columbidae	<i>Columba guinea</i>	Inuma	Forêt de montagne
Phasianidae	<i>Cortunix</i> sp.	Ijeri	Savanes
Cuculidae	<i>Cuculus solitarius</i>	Syatwuro	Forêt de montagne, savanes, forêt claire
Anatidae	<i>Dendrocygna bicolor</i>	Ibinera, Imbata	Zones humides
Anatidae	<i>Dendrocygna viduata</i>	Ibinera, Imbata	Zones humides
Phasianidae	<i>Francolinus</i> div. sp.	Inkware	Forêt de montagne, savanes, forêt claire
Rallidae	<i>Gallinula chloropus</i>	Inguma	Zones humides
Glareolidae	<i>Glareola pratincola</i>		Zones humides
Estrildidae	<i>Lagonosticta senegala</i>	Ifundi	Forêt de montagne, savanes, forêt claire
Estrildidae	<i>Lonchura bicolor</i>	Ikijeje	Savanes, forêt claire
Meropidae	<i>Merops oreobates</i>	Umusamanzuki	Forêt de montagne, savanes, forêt claire
Musophagidae	<i>Musophaga rossae</i>	Ikigahugahu	Forêt de montagne, savanes, forêt claire
Nectariniidae	<i>Nectarinia</i> div. sp.	Umununi	Forêt de montagne, savanes, forêt claire
Anatidae	<i>Nettapus auritus</i>	Imbata	Zones humides
Phasianidae	<i>Numida meleagris</i>	Inkanga	Forêt de montagne, savanes, forêt claire
Pelecanidae	<i>Pelecanus rufescens</i>	Mugunga	Zones humides
Phalacrocoracidae	<i>Phalacrocorax africanus</i>	Ikirovyi	Zones humides
Anatidae	<i>Plectopterus gambensis</i>	Igisafu	Zones humides
Anatidae	<i>Plectopterus gambensis</i>	Igisafu	Zones humides
Ploceidae	<i>Ploceus baglafecht</i>	Intwenzi	Savanes
Ploceidae	<i>Ploceus bicolor</i>	Intwenzi	Savanes
Ploceidae	<i>Ploceus cucullatus</i>	Iseka	Savanes
Ploceidae	<i>Ploceus ocularis crocatus</i>	Iseke	Savanes

Ploceidae	<i>Ploceus superciliosus</i>	Intwenzi	Savanes
Ploceidae	<i>Ploceus xanthops</i>	Intwenzi	Savanes
Psittacidae	<i>Poicephalus meyeri</i>	Gasuku	Savanes, forêt claire
Pycnonotidae	<i>Pycnonotus barbatus</i>	Ikirogorya	Forêt de montagne, savanes, forêt claire
Ploceidae	<i>Quelea quelea</i>	Urwiha	Savanes
Anatidae	<i>Sarkidiornis melanotos</i>	Imbata	Zones humides
Columbidae	<i>Streptopelia capicola</i>	Igihugugu	Forêt de montagne, savanes, forêt claire
Columbidae	<i>Streptopelia decipiens</i>	Igihugugu	Forêt de montagne, savanes, forêt claire
Columbidae	<i>Streptopelia semitorquata</i>	Setitorogo	Forêt de montagne, savanes, forêt claire
Columbidae	<i>Streptopelia senegalensis</i>	Igihugugu	Forêt de montagne, savanes, forêt claire
Anatidae	<i>Thalassornis leuconotus</i>	Imbata	Zones humides
Threskiornithidae	<i>Threskiornis aethiopicus</i>	Nkongora	Zones humides
Columbidae	<i>Treron australis</i>	Intuku, Ininga	Forêt de montagne, savanes, forêt claire
Turdoidae	<i>Turdoides jardinei</i>	Ikijwangajwanga	Savanes, bosquets
Columbidae	<i>Turtur afer</i>	Nyabworo	Forêt de montagne, savanes, forêt claire
Columbidae	<i>Turtur tympanistria</i>	Intunguru	Forêt de montagne, savanes, forêt claire

C. Reptiles comestibles

La consommation des reptiles est très récente au Burundi certainement à cause des influences étrangères surtout dans les régions frontalières avec la République Démocratique du Congo et la Tanzanie (Tableau 9). Les crocodiles, les serpents, les varans et les tortues rentrent maintenant dans les menus de la population. A l'état actuel des connaissances, la situation de ces espèces est mauvaise et marquée par des extinctions. Aucune mesure d'exploitation n'est envisageable à ce niveau.

Tableau 9: Reptiles comestibles du Burundi

Familles	Espèces	Nom kirundi	Méthode de capture
Boidae	<i>Python sebae</i>	Isato	Capture, piégeage
Crocodylidae	<i>Crocodilus niloticus</i>	Ingona	Capture de jeunes et Piégeage
	<i>Crocodilus cataphractus</i>	Musomoke	Capture, piégeage
Pelomedusidae	<i>Pelusios castaneus</i>	Ikinyamasyo	Pêche, capture à la main
	<i>Pelusios subniger</i>	Igifugwe	Pêche, capture à la main
	<i>Kinixys belliana</i>	Ikinyamasyo	Capture à la main
Varanidae	<i>Varanus niloticus</i>	Imburu	Chasse et capture de jeunes

D. Batraciens comestibles

L'exploitation des grenouilles comestibles constitue une source de revenus incontestable. Nous sommes maintenant informés que les paysans en provenance de Mutimbuzi et Gihanga vendent des grenouilles comestibles notamment *Hoplobatrachus Occipitalis* et quelques espèces du genre *Ptychadena* aux grands Hôtels et Restaurants de Bujumbura. Plusieurs petits commerçants sont impliqués dans le commerce des cuisses de grenouilles.

E. Poissons comestibles

Les poissons constituent une source très importante des protéines animales. Les activités de pêche se font en toute saison mais l'intensité diminue dans la période de pleine lumière (cas du lac Tanganyika). Les techniques de pêche utilisées sont variées et dépendent du milieu de pêche qui peut être les lacs, les rivières et les petits ruisseaux. La pêche peut être individuelle ou collective.

- **Poissons du lac Tanganyika**

Plusieurs espèces de poissons sont couramment pêchés dans le lac Tanganyika et ses affluents immédiats au Burundi (rivières Rusizi, Dama, Murembwe, Nyengwe, Rwaba, Mushara) (Tableau 10). Dans le lac Tanganyika, les espèces pêchées aussi dans les rivières ne sont trouvées que sur les côtes (*Barbus* div. sp., *Clarias gariepinus*, *Xenotilapia* div. sp., etc.). Les espèces les plus commercialisées du lac Tanganyika sont *Lates stappersii*, *Stolothrissa tanganyicae*, *Lates mariae*, etc.

Tableau 10: Poissons du lacs Tanganyika couramment pêchés

Espèces	Famille	Noms Kirundi
<i>Auchenoglanis occidentalis</i>	Bagridae	Kavungwe
<i>Barbus</i> sp.	Cyprinidae	Imbiribi
<i>Barbus trepidolepis</i>	Cyprinidae	Igitumbi
<i>Batybates minor</i>	Cichlidae	Imibangabanga
<i>Boulengerochromis microlepis</i>	Cichlidae	Inguhe
<i>Chrysichthys brachynema</i>	Cichlidae	Ikibonde
<i>Chrysichthys sianenna</i>	Cichlidae	Umuneke
<i>Chrysichthys stappersii</i>	Cichlidae	Igifyunu
<i>Clarias gariepinus</i>	Clariidae	Ikambari (Isomvyi)
<i>Dinotopterus tanganicus</i>	Clariidae	Imbuka (Intsinga)
<i>Gnathochromis pfefferi</i>	Cichlidae	Inungi
<i>Greenwoodchromis bellcrossi</i>	Cichlidae	Ibijori
<i>Lamprichthys tanganicus</i>	Cyprinodontidae	Umusiha
<i>Lates mariae</i>	Centropomidae	Isangala
<i>Lates microlepis</i>	Centropomidae	Inonzi
<i>Lepidolaprologus</i> div.sp.	Cichlidae	Imindurwe
<i>Limnothrissa miodon</i>	Clupeidae	Rumpu
<i>Limnotilapia dardenni</i>	Cichlidae	Inkungura
<i>Lobochilotes labiatus</i>	Cichlidae	Intafa
<i>Lophiobagrus cyclurus</i>	Bagridae	Imvuru
<i>Luciolates stappersii</i>	Centropomidae	Mukeke
<i>Malapterurus electricus</i>	Malapteruridae	Inyika
<i>Mastacembelus tanganyicae</i>	Mastacembelidae	Umurombo
<i>Oreochromis niloticus</i>	Cichlidae	Ingege
<i>Ospardium</i> div.sp.	Cyprinidae	Umurangara
<i>Protopterus aethiopicus</i>	Lepidosirenidae	Injombo
<i>Stolothrissa tanganyicae</i>	Clupeidae	Ndagala
<i>Synodontis</i> div.sp.	Mochocidae	Ubungohongoho
<i>Tropheus</i> div. sp.	Cichlidae	Igihongo
<i>Tylochromis polylepis</i>	Cichlidae	Intanga
<i>Xenotilapia</i> div. sp.	Cichlidae	Imisongesonge

- **Poissons des lacs du Nord du Burundi**

La pêche de poissons est observée presque sur tous les lacs de la région de Bugesera. Cette activité est cependant développée sur trois lacs (Rweru, Cohoha et Rwihinda) avec un accent particulier sur le lac Rweru. Les poissons pêchés sont presque partout similaires avec dominance des Cichlidae (Tableau 11).

Tableau 11: Les poissons les plus couramment pêchés dans les lacs du Nord

Familles	Espèces	Nom kirundi
Cyprinidae		
	<i>Barbus pellegrini</i>	Idari
	<i>Cyprinus carpio</i>	Inonzi
	<i>Labeo victorianus</i>	Ikirabe
Cichlidae	<i>Tilapia rendalli</i>	Ikoke, Ingege, Ikomazi
	<i>Tilapia niloticus</i>	Ikoke, Ingege, Ikomazi
	<i>Haplochromis</i> sp.	Amafuro
Clariidae		
	<i>Clarias liocephalus</i>	Imare
	<i>Clarias gariepinus</i>	Imare
Mormyridae	<i>Mollimyrus nigricans</i>	Ikiragi
Mastacembelidae	<i>Mastacembelus frenatus</i>	Imikungwe
Lepidosirenidae	<i>Protopterus aethiopicus</i>	Imamba

- **Poissons des rivières**

Au Burundi, plusieurs rivières sont poissonneuses (Tableau 12). La pêche pratiquée dans les rivières est traditionnelle et se fait en saison sèche. La saison pluvieuse provoque des surenavasements importants et le niveau élevé de l'eau ne permet pas aux pêcheurs d'exercer cette activité.

Tableau 12: Quelques poissons des rivières principales du Burundi

Famille, Espèce	Nom kirundi	Rivière Ruvubu	Rivière Rusizi et ses affluents (Kajeke et Mpanda)	Rivière Malagarazi
Mormyridae				
<i>Pollimyrus nigricans</i>	Ikiragi	x		x
<i>Petrocephalus catostoma</i>	Gisoma		x	x
<i>Gnathonemus longibarbus</i>	Gisoma			x
Cyprinidae				
<i>Barbus apleurogamma</i>	Isemere	x	x	x
<i>Barbus neumayeri</i>	Ijembe	x		
<i>Barbus acuticeps</i>	Ikinanga			
<i>Barbus claudinae</i>	Ikinanga	x		
<i>Barbus tropidolepis</i>	Igitumbi		x	
<i>Barbus kerstenii</i>	Agahumburajana		x	
<i>Barbus cercops</i>	Imere			x
<i>Barbus oligogrammus</i>	Imere			x
<i>Barbus paludinosus</i>			x	
<i>Barbus radiatus</i>	Imere			x
<i>Barbus pellegrini</i>	Imere			x
<i>Barbus lineomaculatus</i>	Imere			x
Schilbeidae				

<i>Schilbe intermedius</i>	Imbojo	x		
Amphiliidae				
<i>Amphilius uranoscopus</i>	Imoto	x		x
<i>Amphilius jacksonii</i>	Inemberi	x		x
Clariidae				
<i>Clarias gariepinus</i>	Imare	x	x	
<i>Clarias liocephalus</i>	Isomvyi	x		x
Cichlidae				
<i>Tilapia sp.</i>	Ingege	x		
<i>Haplochromis sp.</i>	Ifuro	x		
<i>Oreochromis niloticus</i>	Ingege		x	
<i>Bathybates minor</i>	Kidoda		x	
<i>Bagrus docmak</i>			x	
<i>Oreochromis tanganyicae</i>	Ingege		x	
<i>Limnochromis abeelei</i>			x	
<i>Tilapia rendalli</i>	Ingege		x	
<i>Ctenopoma muriei</i>			x	
<i>Astatoreochromis straeleni</i>	Kabaya, Ipara			x
<i>Pseudocrenilabrus multicolor</i>	Kabaya, Ipara			x
Mastacembelidae				
<i>Caecomastacembelus frenatus</i>	Umukungwe, Mweko	x		x
Mochocidae				
<i>Synodontis ruandae</i>	Impahwa	x		
Anabantidae				
<i>Ctenopoma muriei</i>	Injegeza		x	
Bagridae				
<i>Bagrus docmac</i>	Kavungwe		x	
Lepidosirenidae				
<i>Protopterus aethiopicus</i>	Injombo		x	

F. Invertébrés comestibles

Les Burundais ont appris à manger les insectes, imagos ou larves (Tableau 13). Le ramassage est utilisé pour capturer les criquets et les sauterelles. L'importance des termites dans l'alimentation d'une grande population burundaise n'est plus à démontrer. Pendant l'apparition des termites, certaines activités sont abandonnées. Les activités champêtres sont mises de côté au profit de la capture de ces termites. La consommation de ces termites est très marquée dans la dépression de Kumoso et aux plateaux centraux.

Tableau 13: Insectes comestibles

Nom français	Nom kirundi	Habitats	Techniques de capture
Termites	Iswa	Savanes, prairie, friches	Ramassage
Criquet	Igihori	Savanes, prairie, friches	Ramassage, chasse
Larves de coléoptères	Igikogoshi	Stipe du palmier à huile	Ramassage
Larves d'abeilles	Ibinyagu	Alvéoles dans la ruche	Séparation
Grillon	Umujogojo	Galerie dans le sol, friches	Ramassage, creusement du sol
Sauterelles brunes	Inzige	Savanes, prairie, friches	Ramassage, chasse
Sauterelles vertes	Isenene	Savanes, prairie, friches	Ramassage, chasse

G. Exportation des Animaux sauvages

Exportation des vertébrés

Les rapports annuels de l'INECN (1995) sur des exportations sous la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) renseignent sur les espèces d'animaux que le Burundi exporte.

De différentes espèces de Reptiles, d'Amphibiens, d'Oiseaux et d'Arthropodes récoltées dans divers milieux sont exportées à travers le monde. Plus de 829 individus d'oiseaux ont été exportés pour une période de 5 ans. *Dendrocygna viduata* occupait plus d'un quart des exportations.

Une multitude de reptiles ont été constamment exportés à partir du Burundi. Il est à constater que *Chamaeleo dilepis* et *Varanus niloticus*, espèces très fréquentes dans la plaine de l'Imbo ont constitué l'essentiel des exportations.

Les milieux naturels du Burundi fournissent également plusieurs espèces de Batraciens pour l'exportation. De 1992 à 1994, plus de 15.655 individus de Batraciens ont été exportés. Ce sont des rainettes du genre *Afrixalus* et *Hyperolius* qui ont été les plus sollicitées.

Les poissons ornementaux en provenance du lac Tanganyika constituent l'essentiel du commerce des animaux sauvages exportés du Burundi (Tableau 14).

Tableau 14: Quelques espèces de poissons ornemenatales

Famille	Espèces
Cichlidae	<i>Aulonocranus dewindti</i>
	<i>Ctenochromis horei</i>
	<i>Gnathochromis pfefferi</i>
	<i>Grammatotria lemairei</i>
	<i>Haplochromis burtoni</i>
	<i>Haplochromis horei</i>
	<i>Lamprologus callipterus</i>
	<i>Limnotilapia dardennii</i>
	<i>Neolamprologus tetacanthus</i>
	<i>Oreochromis tanganicae</i>
	<i>Julidochromis regani</i>
	<i>Julidochromis marlieri</i>
	<i>Tropheus moorii</i>
	<i>Labochilotus labiatus</i>
	<i>Neolamprologus brichardi</i>
<i>Cyphotilapia frontosa</i>	
Bagridae	<i>Chrysichthys stappersii</i>
	<i>Chrysichthys sienema</i>
Mochocidae	<i>Synodontis multipunctatus</i>
Cyprinodontidae	<i>Lamprichthys tanganyicanus</i>

Exportation des invertébrés

Au Burundi, des quantités importantes des Coléoptères et des Lépidoptères ont été exportées. L'exportation concerne également des iules et des mygales. Les iules de très grande taille sont très abondants dans le secteur Palmeraie du Parc National de la Rusizi surtout en saison des pluies et le ramassage se fait manuellement. Diverses espèces de Coléoptères sont collectées pour exportation, très souvent pour le vivarium et la recherche.

I.2. RESSOURCES BIOLOGIQUES POTENTIELLES POUR LA VIE DES COMMUNAUTES ET AUTRES PARTIES PRENANTES

Les ressources biologiques disposent de plusieurs vertus connues et non connues jusqu'à présent. C'est sur base de ces vertus que ces ressources sont recherchées par les communautés pour satisfaire leurs besoins vitaux et socioéconomiques : alimentation, soins médicaux et différents services. La science continue à faire des exploits pour l'amélioration du bien-être de l'homme sur base des ressources biologiques. C'est ainsi que toute ressource biologique dispose des potentialités utiles pour la survie de l'homme. La biotechnologie, la recherche des variétés de cultures résistantes aux maladies, la médecine, etc. utilisent les ressources biologiques pour améliorer le bien-être de l'homme.

I.2.1. Plantes comestibles potentiellement exploitables

Au Burundi, plusieurs ressources biologiques ne sont pas encore exploitées à grande échelle alors qu'elles le sont dans les autres pays. Le tableau 15 montre les plantes comestibles ailleurs et participant dans l'économie des pays. Ces plantes en abondance au Burundi peuvent être exploitées sans problèmes et rehausser le niveau de vie des communautés et l'économie nationale.

Tableau 15 : Les plantes comestibles potentiellement exploitables

Familles	Espèces	Kirundi	Organes	Habitats
Musaceae	<i>Ensete ventricosum</i>	Ikigomogomo	Fruit	Forêt de montagne et galerie forestière
Chrysobalanaceae	<i>Parinari curatellifolia</i>	Umunazi	Fruit	Savanes et forêts claires
Hypolepidaceae	<i>Pteridium aquilium</i>	Igishurushuru	Jeunes tiges ou pousses	Forêt claire, savane
Fabaceae	<i>Sphenostylis marginata</i>	Igikorikori	Fleurs	Savanes et forêts claires
Fabaceae	<i>Tamarindus indica</i>	Umushishi	Fruit	Savanes et forêts claires
Urticaceae	<i>Urtica massaica</i>	Igisuru	Feuille	Forêt de montagne

I.2.2. Plantes médicinales potentiellement exploitables

Plusieurs ressources de plantes médicinales existantes au Burundi ont été étudiées dans les pays développés et leurs propriétés sont connues. Le tableau 16 montre quelques espèces médicinales existantes au Burundi dont les analyses chimiques ont été déjà faites. Il s'agit des ressources génétiques en exploitation dans le monde donc potentiellement exploitables aussi pour le Burundi. D'autres plantes médicinales autochtones au Burundi ne sont pas encore étudiées. C'est donc la recherche qui mettra en place des ressources génétiques que le Burundi pourra exploiter.

Tableau 16: Quelques ressources génétiques médicinales potentiellement exploitables au Burundi

Familles	Noms scientifiques	Noms vernaculaires
Asteraceae	<i>Abrus Precatorius</i>	Uburungo
Annonaceae	<i>Annona senegalensis</i>	Umukanda
Asteraceae	<i>Vernonia amygdalina</i>	Umubirizi
Apocynaceae	<i>Voacanga africana</i>	Umudwedwe
Polygonaceae	<i>Securidaca longependunculata</i>	Umunyagasozi
Fabaceae	<i>Sesbania sesban</i>	Umunyegenyege
Verbenaceae	<i>Vitex doniana</i>	Umuvyiru
Hypercaceae	<i>Harungana madagascalensis</i>	Umushayishayi
Apocynaceae	<i>Voacanga thoursii</i>	Umudwedwe
Verbenaceae	<i>Vitex mombassae</i>	Umushugushwa
Verbenaceae	<i>Vitex madiensis</i>	Umuvyiru yege
Mimosaceae	<i>Albizia adiantifolia</i>	Umusebeyi
Rosaceae	<i>Prunus africana</i>	Umuremera
Solanaceae	<i>Withania somnifera</i>	Umusendabazimu
Mimosaceae	<i>Acacia albda</i>	Umukoto
Combretaceae	<i>Terminalia mollis</i>	Umuhongoro
Fabaceae	<i>Tephrosia vogelii</i>	Ntibuhunwa
Basellaceae	<i>Basella alba</i>	Inderama

II. CATEGORISATION DES DIFFERENTES RESSOURCES BIOLOGIQUES

II.1. RESSOURCES BIOLOGIQUES A USAGES INTERNES

Les ressources biologiques à usages internes sont toutes les ressources biologiques que les communautés riveraines des milieux naturels et des aires protégées utilisent dans leur vie courante pour satisfaire leurs besoins. Il s'agit notamment de l'alimentation (cueillette, chasse, pêche), l'artisanat, la médecine traditionnelle, services ornementaux, fourrage, paillage, bois de chauffage, bois d'œuvre et de service, éducation et la recherche, le commerce, les rites culturels. Ces ressources sont donc celles citées dans le premier chapitre ci-dessous.

II.2. RESSOURCES BIOLOGIQUES CONCERNEES PAR LE PROTOCOLE DE NAGOYA

Une "Ressource Génétique" est définie par la Convention sur Diversité Biologique (CDB) comme du "matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité". Une ressource génétique est également définie par la CDB comme un «matériel génétique ayant une valeur effective ou potentielle».

Ainsi, les ressources biologiques concernées par le Protocole de Nagoya sont principalement les ressources génétiques médicinales. Ces ressources génétiques médicinales comprennent:

- Les ressources génétiques dont les études chimiques ont été menées ailleurs dans les autres pays. A ce niveau, le Burundi y participe et négocie en tant que vendeur si sa ressource est suffisante et qu'un demandeur l'a sollicité. A l'instant, *Prunus africana* et *Osyris lanceolata* sont des ressources génétiques que le Burundi peut déjà négocier les principes d'APA.
- Les ressources génétiques dont les études chimiques sont faites par le Burundi ou avec la participation du Burundi. A ce niveau, le Burundi y participe et négocie depuis l'appropriation des molécules jusqu'à sa valorisation. A l'aire actuelle, nous ne connaissons aucune ressource génétique étudiée par le Burundi.

II.3. RESSOURCES BIOLOGIQUES CONCERNEES PAR LA CONVENTION CITES

La CITES contrôle et réglemente le commerce international des spécimens des espèces inscrites à ses annexes. Toute importation, exportation, réexportation (exportation d'un spécimen importé) ou introduction en provenance de la mer de spécimens des espèces couvertes par la Convention doit être autorisée dans le cadre d'un système de permis. Chaque Partie à la Convention doit désigner au moins un organe de gestion chargé d'administrer le système de permis et au moins une autorité scientifique qui lui donne son avis sur les effets du commerce sur les espèces.

Le Burundi a une loi sur les espèces de faune et de flore en danger¹. A travers cette loi, le Burundi a des espèces sur les trois Annexes de la CITES:

L'Annexe I comprend toutes les espèces menacées d'extinction. Le commerce de leurs spécimens n'est autorisé que dans des conditions exceptionnelles. Pour le Burundi, ces espèces sont :

Mammifères: *Pan troglodytes* et *Panthera pardus*, *Lycon pictus*

Reptiles: *Crocodilus noliticus* et *Crocodilus cataphractus*

Oiseaux: *Falco pelegrinus*

¹ Loi N°1/17 du 10 Septembre 2011 portant commerce de faune et de flore sauvages

L'Annexe II comprend toutes les espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction mais dont le commerce des spécimens doit être réglementé pour éviter une exploitation incompatible avec leur survie. Pour le Burundi, ces espèces sont illustrées au tableau 17.

Tableau 17: Espèces de l'annexe II existantes au Burundi

Groupes	Familles	Espèces	Nom Kirundi
Plantes	Rosaceae	<i>Prunus africana</i>	Umuremera
	Orchidaceae	Toutes les espèces	Amashungwe
Mammifère	Lorisidae	<i>Euoticus inustus</i>	Inkurashaje
		<i>Galago senegalensis</i>	Inkurashaje
		<i>Otolemur crassicaudatus</i>	Inkurashaje
		<i>Perodicticus potto</i>	Inguge
	Cercopithecidae	<i>Cercocebus albigena</i>	Igishwabaga
		<i>Cercopithecus aethiops centralis</i>	Inkende
		<i>Cercopithecus ascanius</i>	Umukunga
		<i>Cercopithecus l'hoesti</i> *	Icondi
		<i>Cercopithecus mitis dogetti</i>	Inkima/ Inyenzi
		<i>Colobus angolensis adolfi-friederici</i>	Inkima
		<i>Papio anubis</i>	Inkoto
		<i>Piliocolobus pennanti</i>	
		<i>Aonyx capensis</i>	Igihura
		<i>Lutra maculicollis</i>	Igihura
	Felidae	<i>Felis aurata</i>	Igikara
		<i>Felis silvestris</i>	Injangwe
		<i>Felis serval</i>	Icuya
	Hippopotamidae	<i>Hippopotamus amphibius</i>	Imvubu
	Bovidae	<i>Cephalophus monticola</i>	Ingeregere
<i>Cephalophus sylvicultor</i>		Igisaho	
Reptiles	Chamaelonidae	<i>Chameleo adolfifriederici</i>	Uruvu
		<i>Chameleo johnstoni</i>	Uruvu
		<i>Chameleo ellioti</i>	Uruvu
		<i>Chameleo rudis rudis</i>	Uruvu
		<i>Chameleo anchiaetea</i>	Uruvu
		<i>Chameleo dilepis idjwiensis</i>	Uruvu
		<i>Rhampholeon spectrum boulengeri</i>	Uruvu
Boidae	<i>Python sebae</i>	Isato	
Varanidae	<i>Varanus niloticus</i>	Imburu	

L'Annexe III comprend toutes les espèces protégées dans un pays qui a demandé aux autres Parties à la CITES leur assistance pour en contrôler le commerce. La procédure à suivre pour procéder à des changements dans l'Annexe III est distincte de celle pour les Annexes I et II car chaque Partie est habilitée à y apporter unilatéralement des amendements. Le Burundi a mis à l'annexe III de la CITES les espèces suivantes (Tableau 18).

Tableau 18: Espèces de l'annexe III en faveur du Burundi

Familles	Espèces	KIRUNDI
Oiseaux		
Phoenicopteridae	<i>Phoenicopterus minor</i>	
	<i>Phoenicopterus ruber</i>	
Anitidae	<i>Sarkidiornis melanotos melanotos</i>	
Pandionidae	<i>Pandion halieatus halieatus</i>	
Accipitridae	<i>Accipiter badius polyzonoides</i>	
	<i>Accipiter melanoleucus melanoleucus</i>	
	<i>Accipiter minullus</i>	
	<i>Accipiter tachiro sparsimfaciata</i>	
	<i>Aquila pomarina</i>	
	<i>Aquila rapax belisarius</i>	
	<i>Aquila rapax orientalis</i>	
	<i>Aquila verreauxi</i>	
	<i>Aquila whalbergi</i>	
	<i>Bustastur rufipennis</i>	
	<i>Buteo buteo vulpinus</i>	
	<i>Buteo oreophilus oreophilus</i>	
	<i>Buteo rufofuscus augur</i>	
	<i>Circaetus cinerascens</i>	
	<i>Circaetus cinereus</i>	
	<i>Circaetus gallicus pectoralis</i>	
	<i>Circaetus gallicus beaudouini</i>	
	<i>Circus aeruginosus spp.</i>	
	<i>Circus macrourus</i>	
	<i>Circus pygargus</i>	
	<i>Circus ranivorus</i>	
	<i>Elanus caeruleus caeruleus</i>	
	<i>Gypohierax angolensis</i>	
	<i>Gyps africanus</i>	
	<i>Gyps rueppellii</i>	
	<i>Haliaeetus vocifer</i>	
	<i>Hieraaetus dubius</i>	
	<i>Hieraaetus pennatus</i>	
	<i>Hieraaetus fasciatus spilogaster</i>	
	<i>Kaupifalco monogrammicus</i>	
	<i>Lophaetus occipitalis</i>	Samusure
	<i>Micronisus gabar</i>	
	<i>Melierax metabates</i>	
	<i>Milvus migrans migrans</i>	
	<i>Milvus migrans parasitus</i>	Ikinyamwanira
	<i>Milvus migrans tenebrosus</i>	
	<i>Necrosyrtes monachus pileatus</i>	
	<i>Polemaetus bellicosus</i>	
	<i>Polybroides typus</i>	
	<i>Polybroides radiatus</i>	
	<i>Spizaelus africanus</i>	

	<i>Stephaneetus coronatus</i>	
	<i>Terathopius ecaudatus</i>	
Falconidae	<i>Falco amurensis</i>	
	<i>Falco ardosiaceus</i>	
	<i>Falco biarmicus biarmicus</i>	
	<i>Falco cherrug</i>	
	<i>Falco chicquera ruficollis</i>	
	<i>Falco concolor</i>	
	<i>Falco cuvieri</i>	
	<i>Falco eleonora</i>	
	<i>Falco naumanni spp.</i>	
	<i>Falco subbuteo subbuteo</i>	
	<i>Falco tinnunculus rufescens</i>	
	<i>Falco vespertinus</i>	
Gruidae	<i>Balearica pavonina gibbericeps</i>	Umusambi
Otididae	<i>Eupodotis melanogaster</i>	
	<i>Neotis denhami</i>	
Psittacidae	<i>Agapornis pullarius</i>	
	<i>Poicephalus cryptoxanthus tanganyikae</i>	
	<i>Psittacus erithacus</i>	
Musophagidae	<i>Tauraco livingstonii</i>	
	<i>Tauraco schuttii emini</i>	
Strigidae	<i>Bubu africanus</i>	
	<i>Bubu lacteus</i>	
	<i>Ciccaba woodfordii nigricantior</i>	
	<i>Otus leucotis granti</i>	
Tytonidae	<i>Tyto alba</i>	
	<i>Tyto capensis</i>	
Reptiles		
Pelomedusidae	<i>Pelomedusa subrufra</i>	Ikinyamasyo
	<i>Pelusios gabonensis</i>	Ikinyamasyo
	<i>Pelusios niger</i>	

III. ETAT DES LIEUX DE DIFFERENTS TYPES ET DROIT D'USAGE DES RESSOURCES BIOLOGIQUES

III.1. DIFFERENTS TYPES D'USAGES DES RESSOURCES BIOLOGIQUES DANS LE CADRE DE LA CITES

Les espèces ayant été exportées moyennant un permis CITES ont été exploitées de la manière suivante:

- Prélèvement clandestin (récolte et chasse, pêche) dans les aires protégées et autres milieux naturels,
- Permis de prélèvement pour le commerce accordés par l'INECN dans les années 1990
- Achat des espèces par les exportateurs à partir des espèces tenus en captivités
- Permis de prélèvement pour la recherche accordés par l'INECN dans les années 1990 et actuellement par OBPE

La loi nationale en rapport avec la CITES est venue renforcer les mesures de conservation de la biodiversité. En analysant les espèces du pays, on remarque que le Burundi ne peut plus autoriser l'exportation des espèces dans un but commercial. Seules les espèces ou spécimens à but scientifique peuvent avoir le permis d'exportation. A ce niveau, les groupes cibles sont les chercheurs des institutions de recherche connues et ayant un mémorandum d'accord avec l'Organe national de gestion de la biodiversité et des ressources biologiques et catégorisés de la manière suivante:

- L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement dans le cadre de la recherche en biodiversité;
- Les institutions nationales travaillant sur la biodiversité en étroite collaboration avec l'OBPE;
- Les institutions universitaires ayant la mission de formation et de recherche;
- Les institutions étrangères spécialisées en biodiversité.

III.2. DIFFERENTS TYPES D'USAGES DES RESSOURCES BIOLOGIQUES DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA

Les espèces des milieux naturels et aires protégées concernées par le Protocole de Nagoya sont exploitées de la manière suivante:

Accès libres avec ou sans autorisation

Dans les aires protégées, la demande de permission pour y accéder est un préalable. En effet, l'accès est conditionné par un permis de prélèvement ou de pêche délivré par les institutions compétentes. Dans la plupart de cas, le permis sert d'autorisation d'entrer dans une aire protégée et aucun contrôle ne suit. La collecte des échantillons pour la recherche scientifique au niveau des institutions de recherche notamment les universités se fait librement *in-situ*, c'est-à-dire sans suivi.

Des fois, ces institutions servent de ponts pour l'envoi des échantillons dans les laboratoires étrangers avec éventuellement des certificats phytosanitaires octroyés par le Département de défense des végétaux ou certificat zoosanitaire (santé animale).

Au niveau des milieux naturels non protégés, l'exploitation des ressources biologiques sauvages y est faite sans permis et l'accès est totalement libre. Bien qu'il existe des lois générales sur la protection de la biodiversité, il n'y a pas de réglementation spécifique à la collecte des ressources génétiques en dehors des aires protégées.

L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement accorde actuellement le droit d'accès sous forme de permis ou autorisation d'accès aux ressources biologiques des aires protégées et d'autres milieux particuliers comme le lac Tanganyika pour la pêche des poissons ornementaux. L'accès aux ressources halieutiques se fait avec le permis de pêche délivré par le Département de Pêche et Pisciculture aux pêcheurs qui utilisent des engins permis mais moyennant un paiement d'une taxe annuelle.

Accès libre aux ressources génétiques reçues clandestinement

Il existe des ressources génétiques prélevées clandestinement dans les aires protégées. Mais, une fois sorties de ces aires en défens, l'accès pour les demandeurs devient libre sans contrôle ni poursuite. Ce sont notamment les plantes médicinales qui sont commercialisées dans tous les marchés locaux. Des fois, les récolteurs les acheminent vers les vendeurs détaillants ou les tradipraticiens.

Accès contrôlé s'opérant avec un permis soumis à un certain suivi pour le respect des clauses relatives à l'exploitation

Il n'existe pas beaucoup de cas d'exploitation des ressources génétiques soumis au contrôle au Burundi. Le cas connu concerne l'Ordonnance conjointe n°770/750/927 du 11 juin 2014 portant réglementation de l'exploitation et commercialisation d'*Osyris lanceolata*. Cette espèce est utilisée dans la fabrication des produits cosmétiques comme les parfums.

Cette Ordonnance vient fixer les modalités d'accès à cette espèce et prévoit des procédures, des conditions d'accès à cette ressource génétique. Un mécanisme de contrôle est également prévu avec des études périodiques pour tester le niveau de stock.

III.3. DIFFERENTS TYPES D'USAGES DES RESSOURCES BIOLOGIQUES AU NIVEAU INTERNE

Plusieurs groupes cibles participent dans plusieurs types d'usages des ressources biologiques. Le tableau 19 montre les modes d'accès possibles.

Tableau 19: Modes d'accès aux ressources biologiques au niveau interne

Type d'usages	Groupes cibles impliqués	Mode d'accès
Plantes comestibles	Population locale, Batwa et commerçants	Accès clandestin dans les aires protégées et accès libre en dehors des aires protégées
Champignons comestibles	Population locale et commerçants, Propriétaires des boutiques alimentaires et Restaurants	Accès clandestin dans les aires protégées et accès libre en dehors des aires protégées
		Organisation des groupements récolteurs pour certaines aires protégées
Animaux comestibles	Population locale, Batwa, braconniers, commerçants, Propriétaires des Restaurants, apiculteurs	Accès clandestin
Poissons pour l'alimentation	Population locale, pêcheurs, commerçants, Propriétaires des boutiques alimentaires et Restaurants	Accès clandestin dans les aires protégées et accès libre en dehors des aires protégées
		Accès réglementé sur les lacs
Poissons ornementaux	Pêcheurs, commerçants, aquariophiles	Accès clandestin
Espèces médicinales	Population locale, tradipraticiens, chercheurs et commerçants	Accès clandestin dans les aires protégées et accès libre en dehors des aires protégées

Bois de chauffe, œuvre, service, charbon, fumure	Commerçants, menuisiers, agriculteurs, éleveurs, charbonniers	Accès clandestin dans les aires protégées et accès libre en dehors des aires protégées
		Accès réglementé pour le bois de chauffe au PN de la Rusizi
Plantes artisanales	Artisans locaux, usines artisanales, Commerçants	Accès clandestin dans les aires protégées et accès libre en dehors des aires protégées
Fourrage et paillage	Agriéleveurs	Accès clandestin dans les aires protégées et accès libre en dehors des aires protégées
Spécimens de recherche	Universités, OBPE, Instituts de recherche (ISABU, ...)	Accès avec ou sans permis

III.4. DEGAGEMENT DES IMPACTS EN MATIERE D'USAGES DES RESSOURCES BIOLOGIQUES

La situation actuelle d'usages des ressources biologiques a des impacts négatifs. Le tableau 20 montre les conséquences de ces usages.

Tableau 20: Impacts négatifs des usages des ressources biologique

Types de ressources biologiques	Impact négatif
Plantes comestibles	Diminution de l'alimentation pour les animaux de l'aire protégée
	Migration des animaux suite au manque d'aliments
Champignons comestibles	Perturbation de la symbiose forestière
Animaux comestibles	Rupture de l'équilibre écologique et pertes des espèces aussi bien animales et végétales aquatiques
Poissons pour l'alimentation	Rupture de l'équilibre écologique et pertes des espèces aussi bien animales et végétales
	Diminution de l'économie nationale
Poissons ornementaux	Extinction des espèces ornementales
	Rupture de l'équilibre écologique
Plantes médicinales	Appauvrissement et dégradation de la biodiversité jusqu'à la disparition des espèces médicinales
	Diminution de l'économie nationale
Bois de chauffe, œuvre, service, charbon, fumure	Appauvrissement et dégradation de la biodiversité jusqu'à la disparition des espèces
Plantes artisanales	Perturbation de l'équilibre écologique (Fragmentation de l'habitat, réduction et extinction des espèces)
Fourrage et paillage	Diminution de l'alimentation pour les animaux de l'aire protégée
	Migration des animaux suite au manque d'aliments
Spécimens de recherche	Biopiraterie, maladies, migration, disparition des échantillons, perte de référence (érosion du savoir)

IV. DROIT D'USAGE DES RESSOURCES BIOLOGIQUES, OUTILS D'EXPLOITATION RATIONNELLE ET MECANISME DE CONTROLE

IV.1. IDENTIFICATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES NECESSITANT LE DROIT D'USAGE

IV.1.1. Identification des ressources biologiques nécessitant le droit d'usage dans les aires protégées

Au Burundi, la chasse est déjà interdite. Il faut éviter le prélèvement du bois de chauffe, d'œuvre et de service ainsi que la carbonisation dans les aires protégées. Le tableau 21 montre les usages à éviter, ceux à réglementer et les ressources biologiques concernées.

Tableau 21: Usages à éviter, ceux à réglementer et les ressources biologiques concernées dans les aires protégées

Type d'usages	Usages à éliminer	Usages à réglementer		Ressources biologiques concernées	Groupes cibles impliqués
		Loi	Mécanisme de contrôle		
Plantes comestibles		x	x	<i>Basella alba</i>	Population locale, Batwa et commerçants
Champignons comestibles		x	x	Espèces des forêts claires	Population locale et commerçants
Animaux comestibles	x	x			
Poissons pour l'alimentation		x	x	Tous les poissons économiques	Population locale, pêcheurs, commerçants
Poissons ornementaux	x	x		Toutes les espèces ciblées	Population locale, pêcheurs, commerçants
Plantes médicinales		x	x	Toutes les espèces ciblées	Population locale, tradipraticiens, chercheurs et commerçants
Bois de chauffe, œuvre, service, charbon	x	x		Toutes les espèces ciblées	Toutes les couches de la population
Plantes artisanales		x	x	<i>Sinarundinaria alpina</i> , <i>Cyperus papyrus</i> , <i>Phragmites mauritianus</i> , <i>Typha domingensis</i> <i>Cyperus latifolius</i>	Artisans locaux, usines artisanales, Commerçants
Fourrage et paillage	x	x		Toutes les espèces ciblées	Agriéleveurs, populations
Spécimens de recherche		x	x	Toutes les espèces ciblées	Universités, OBPE, Instituts de recherche (ISABU, ...)

IV.1.2. Identification des ressources biologiques nécessitant le droit d'usage en dehors des aires protégées

En dehors des aires, tous les usages sont à régler pour des ressources biologiques concernées. Le tableau 22 montre les usages à régler et les ressources biologiques concernées.

Tableau 22: Usages à éviter, ceux à régler et les ressources biologiques concernées

Type d'usages	Usages à éliminer	Usages à régler		Ressources biologiques concernées	Groupes cibles impliqués
		Loi	Mécanisme de contrôle		
Plantes comestibles		x	x	<i>Basella alba, Dioscorea bulbifera, Dioscorea dumetorum, Dioscorea praehensilis, Myrianthus arboreus, Myrianthus holstii, Solanum nigrum</i>	Population locale, Batwa et commerçants
Champignons comestibles		x	x	Toutes les espèces	Population locale et commerçants, Propriétaires des boutiques alimentaires et Restaurants
Animaux comestibles		x	x	La grenouille : <i>Hoplobatrachus occipitalis</i>	Population locale, commerçants, Propriétaires des Restaurants, apiculteurs
Poissons pour l'alimentation		x	x	Toutes les espèces de grandes rivières (Rusizi, Lalagarazi et Ruvubu)	Population locale, pêcheurs, commerçants, Propriétaires des boutiques alimentaires et Restaurants
Poissons ornementaux		x	x	Les espèces ciblées	Pêcheurs, commerçants, aquariophiles
Plantes médicinales		x	x	Toutes les espèces ciblées	Population locale, tradipraticiens, chercheurs et commerçants
Bois de chauffe, œuvre, service, charbon		x	x	Seulement pour le bois de chauffage	Commerçants, menuisiers, agriculteurs, éleveurs, charbonniers
Plantes artisanales		x	x	<i>Sinarundinaria alpina, Cordia africana, Cyperus latifolius, Cyperus papyrus, Oxythenanthera abyssinica, Phragmites mauritianus, Typha domingensis</i>	Artisans locaux, usines artisanales, Commerçants
Fourrage et paillage		x	x	Toutes les espèces ciblées	Agriéleveurs
Spécimens de recherche		x	x	Toutes les espèces ciblées	Universités, OBPE, Instituts de recherche (ISABU, ...)

IV.1.3. Outils indispensables pour l'exploitation rationnelle des ressources biologiques en droit d'usage

Pour l'exploitation rationnelle des ressources biologiques en droit d'usage, il faut des textes légaux. Pour certaines ressources biologiques, ces textes existent déjà notamment la loi sur les plantes médicinales, la loi sur la pêche. Le tableau 23 montre les outils nécessaires.

Tableau 23: Outils indispensables pour l'exploitation rationnelle des ressources biologiques en droit d'usage

Type d'usages	Outils d'exploitation	Mécanismes
Plantes comestibles	Texte légal, Plan d'exploitation rationnelle et mémorandum d'accord	Organisation des groupes cibles en groupements
Champignons comestibles	Texte légal, Plan d'exploitation rationnelle et mémorandum d'accord	Organisation des groupes cibles en groupements
Animaux comestibles	Texte légal, Plan d'exploitation rationnelle	Organisation des groupes cibles en groupements
Poissons pour l'alimentation	Texte légal, Plan d'exploitation rationnelle	Organisation des groupes cibles en groupements
Poissons ornementaux	Texte légal, Plan d'exploitation rationnelle	Organisation des groupes cibles en groupements
Plantes médicinales	Texte légal, Plan d'exploitation rationnelle et mémorandum d'accord	Organisation des groupes cibles en groupements
Bois de chauffe, œuvre, service, charbon		
Plantes artisanales	Texte légal, Plan d'exploitation rationnelle et mémorandum d'accord	Organisation des groupes cibles en groupements
Fourrage et paillage		Agriéleveurs
Spécimens de recherche	Texte légal, mémorandum d'accord	Universités, OBPE, Instituts de recherche (ISABU, ...)

IV.1.4. Mécanisme de contrôle rigoureux de l'exploitation des ressources biologiques en droit d'usage

IV.1.4.1. Niveaux d'intervention pour contrôler l'application du droit d'usage des ressources biologiques

Trois niveaux d'intervention pour contrôler l'application du droit d'usage des ressources biologiques ont été ciblés (Tableau 24). Cela traduit l'ampleur des mesures de mitigation suivantes :

- Niveau 1 : Facilement applicable par les groupes cibles
- Niveau 2 : Nécessitant l'intervention des autorités
- Niveau 3 : Nécessitant l'intervention des projets et l'appui du Gouvernement

Tableau 24 : Niveaux d'intervention pour contrôler l'application du droit d'usage des ressources biologiques

Type d'usages	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Parties prenantes dans la mise en œuvre des mesures
Plantes comestibles		x		OBPE, Associations locales, Administration, population riveraine, PTF, MINAGRIE, Finance
Champignons comestibles		x		OBPE, Associations locales, Administration, population riveraine, PTF, MINAGRIE, Finance
Animaux comestibles			x	OBPE, Associations locales, Administration, population riveraine, PTF, MINAGRIE, Finance
Poissons pour l'alimentation		x		OBPE, Associations locales, Administration, population riveraine, PTF, MINAGRIE, Finance
Poissons ornementaux		x		OBPE, Associations locales, Administration, population riveraine, PTF, MINAGRIE, Finance
Plantes médicinales			x	OBPE, PTF, MINISANTE, Tradipraticiens, Ministère du commerce, Education et recherche, Finance
Bois de chauffe, œuvre, service, charbon, Fumure			x	OBPE, comités locaux, ONG, Administration, Ministère sécurité, Ministère Justice, MINAGRIE
Plantes artisanales			x	OBPE, Communauté locale, Administration, MINISANTE, Art et culture, PTFs, Finance
Fourrage et paillage			x	OBPE, comités locaux, ONG, Administration, Ministère sécurité, Ministère Justice, MINAGRIE
Spécimens de recherche		x		OBPE, MINAGRIE ; Enseignement Supérieur

IV.1.4.2. Cadre approprié pour la coordination et la surveillance des droits d'usages accordés

- **Dégagement des forces et faiblesses pour la mis en oeuvre**

Le Burundi dispose de beaucoup de forces et d'opportunité pour la mise en oeuvre de droit d'usage (Tableau 25). Il faut donc les valoriser pour contrer les faiblesses et les menaces.

Tableau 25 : Analyse SWOT pour la mise en oeuvre de droit d'usage

Forces	Faiblesses
Existence d'un plan de gestion des aires protégées	Faibles moyens humains, matériels et financiers
Loi sur la pêche	Loi sur les lacs seulement
Loi sur les aires protégées	Attachement profond des communautés aux habitudes traditionnelles
Existences des groupements et comités d'appui à la protection	Manque d'étude de base sur les RB (Stock,
Existences des institutions ayant la main mise sur les ressources biologiques	Faible collaboration entre les institutions
Stratégie nationale sur les produits forestiers non ligneux (PFNL)	Manque de ressources alternatives aux RB
Opportunités	Menaces
Appartenances à des organisations régionales et internationales (UICN, COMIFAC, etc.)	Faible niveau de mobilisation des ressources
Expertise dans la région en matière des droits d'usage	Pression anthropique sur les Aires protégées
Directives sous régionales sur les PFNL (COMIFAC)	Mauvaise gouvernance environnementale

- **Cadre approprié pour la coordination et la surveillance des droits d'usages accordés**

Plusieurs interventions sont nécessaires et un cadre de coordination et de surveillance est nécessaire (Tableau 26).

Tableau 26 : Intervention nécessaire et cadre de coordination

Actions à mener	Responsables de la coordination et surveillance	Autres intervenants d'appui
Développer des projets à adresser aux PTFs	OBPE	Institutions partenaires, ONGs
Améliorer la collaboration entre les institutions	OBPE	Institutions, MINAGRIE, Education et Recherche, ONG
Développer la collaboration et la coopération avec les pays transfrontaliers	MEEATU	MINAGRIE
Mener des études de base sur les ressources biologiques	OBPE et ses institutions partenaires, PTFs	
Mener des campagnes de vulgarisation des lois en rapport avec les ressources génétiques	OBPE	Institutions partenaires, PTFs
Développer des ressources alternatives (domestication des RB alternatives, développer des AGR autour des AP)	OBPE, MINAGRIE, ONGs, Associations, PTFs	
Réviser et intégrer les droits d'usage dans la réglementation	OBPE,	Institutions partenaires, PTFs
Organiser des campagnes de sensibilisation sur le changement de mentalité	OBPE,	Administration, PTFs, ONGs
Renforcement des capacités sur les techniques de prélèvement et domestication des RB	OBPE,	Administration, PTFs, ONGs
Renforcer la collaboration entre l'OBPE et l'Administration	OBPE,	Administration, PTFs, ONGs
Etablir la liste rouge nationale des espèces en voie de disparition (RED list national)	OBPE, PTFs	

BIBLIOGRAPHIE

Bigendako, M. J., Bukuru, J., Meri, C., Niyongere, L. (1994). Ibiti Abarundi Bakuramw'imiti. Centre de Recherche Universitaire sur la Pharmacopée et la Médecine traditionnelle (CRNPHAMET), 75p

Nikuze, N., Nzigidahera, B., Degreef, J. (2017). Analyse socio-économique de la filière des champignons comestibles des forêts claires de Rumonge (sud-ouest du Burundi). Tropicultura (sous presse) 16 P

Nzigidahera, B. (2008). Identification des espèces végétales autochtones domesticables d'intérêt médicinal et alimentaire en Commune Gitega. *Bull.Sc. I.N.E.C.N.* 4 : 30-36

Nzigidahera, B., (2007). Ressources biologiques sauvages du Burundi: Etat des connaissances traditionnelles. CHM- Burundi/CHM Belge - DGCD, 117p